

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 14

Artikel: Visite de gare par un inspecteur fédéral
Autor: B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le plus ancien exercice de tir que nous connaissions est celui du *papegay*, ou tir à l'oiseau, qui consistait à viser un perroquet de bois ou de carton, placé au haut d'une perche. Ce nom de *papegay*, est celui qu'on donne, en Amérique, à certains perroquets qui n'ont point de plumes rouges dans les ailes.

Ce tir remonte à la domination des ducs et princes de Savoie, qui en autorisèrent l'institution dans le Pays de Vaud.

Voici ce que nous extrayons d'intéressants détails que nous trouvons dans de vieux numéros de l'*Eveil de Moudon*, sur la fondation du tir du Papegay, dans cette localité :

Le tir du Papegay de Moudon a été fondé le 19 novembre 1527. Le premier document que nous trouvons à ce sujet est intitulé : *Copie des droits de Royautés de Moudon accordées par les Ducs et Princes de Savoye, à Chambéry, le 19 novembre 1527.*

Par une supplique, les Moudonnois demandèrent à Charles, duc de Savoie, la concession du Papegay, « désirant grandement s'exercer et apprendre à certains Jeux des Traits, honnêtes et profitables, comme soit l'arc, l'arbalète et coulevrine ». Cette concession leur fut gracieusement accordée.

Principales bases de l'institution du Papegay :

Premièrement, que toutes et quantes fois qu'il leur plaira (aux Moudonnois) ils puissent, en la présence de l'un des officiers de Mon Seigneur, et sans encourir aucune peine, se congérer et assembler ensemble à voix de crie et de son de trompette ou tambourin, pour tirer aux dits jeux.

Que quelconque des susdits de quelque état et condition qu'il soit, que en temps et lieu abattra le Papegay de chacun des dits trois jeux, soit appelé et tenu pour roi, pour toute cette année entièrement prochainement et suivantes, et que chaque roi des dits trois jeux soit tenu cette année complètement franc exempt et quitte pour tous vos Pays de tous l'aods, dimes et tailles, péages, gabelles, gardes, guets, écharguets, communs de ville, colléages, chavares d'Abayes, etc.

Item octroi d'un prix franc, gracieux et raisonnable.

Item. — Défense de saisir, lever subaster emporter ou autrement empêcher, arc et arbalètes, flèches, traits, coulevrines et autres leurs outils, ni autre bâton, ni harnois défensibles appartenant aux susdits, etc.

Item. — Et finalement pour donner ordre et éviter qu'en telle assemblée et jeux ne se blasphème le nom de Dieu, ni des Saints comme n'affiert et qu'il ne s'y fasse aucune insolence ou de quelque chose de deshonnête et vilaine ? Suit la pénalité.

Telles sont, nous dit le journal que nous citons, les principales bases de l'institution du tir au Papegay, à Moudon. Nous avons tout lieu de croire qu'elles furent les mêmes pour d'autres localités.

Les lettres patentes instituaient aussi un Conseil dit de Justice, composé de trois rois et de « plusieurs gens de bien de la compagnie ». Ce Conseil avait surtout pour mission de faire régner l'ordre pendant le tir. L. M.

(A suivre.)

Visite de gare par un inspecteur fédéral.

Mon cher Conteur,

Dans les débuts de la gare de triage de Rezens, il y avait aussi fort souvent du tirage.

Un jour, je reçois de mon administration l'avis que j'aurai la visite d'un inspecteur fédéral à qui j'aurais à fournir tous renseignements.

Par premier train, arrive un gros monsieur avec portefeuille sous le bras.

« Voilà mon type », pensai-je.

Sans salut préliminaire, il me dit : « C'est vous qui êtes le chef de gare ? »

— Oui monsieur.

— Avez-vous le temps pour me montrer la localité ?

— Non, monsieur, je n'ai pas le temps d'aller au village.

— Je parlais pas à vous de village, c'est la localité de la gare.

Je lui demande alors sa lettre d'introduction et son nom.

— J'ai pas besoin de lettre, c'est moi qui suis le chef supérieur de l'ingénieur qui devait venir.

— Alors, monsieur, veuillez vous mettre en règle avec mes chefs.

Sur ce, furieux, il me demande une formule de dépêche et rédige aussitôt le télégramme suivant :

« Département fédéral des chemins de fer, » Berne.

« Chef de gare refuse tous renseignements, » donnez ordre. »

Dix minutes après, je reçois cette réponse :

« Chef de gare, Renens.

» Donnez tous renseignements à monsieur X. »

Je remets cette missive à mon visiteur qui, tout rayonnant, me dit : « Et maintenant, êtes-vous satisfait ? »

— Monsieur, j'ai le regret de vous dire que mon directeur est à Lausanne et non à Berne, donc pas plus qu'avant je ne puis discuter service avec vous, sans ordres.

Un train était en gare, mon Fédéral le prend, se rend à Lausanne et revient par le suivant, avec des instructions précises de M. Chéronnet, alors directeur de la S.-O.-S.

Après explication de part et d'autre, la glace fut rompue et la visite se termina dans les meilleures conditions.

Attendons maintenant les chemins de fer fédéraux ; il y a beaucoup de bon, mais, de grâce, que les chefs se prennent parmi les praticiens et non parmi les politiciens. B.

Saint-François.

Plus que la question des ponts ou que celle d'une grande salle de concerts, une chose passionne actuellement les Lausannois : le sort de l'église de Saint-François. Faut-il la raser ou la restaurer ? Deux partis se sont formés : les démolisseurs et les conservateurs. Détail piquant, parmi ces derniers se trouvent cette fois nombre de politiciens appartenant à l'extrême-gauche, de même que chez les démolisseurs on rencontre de paisibles citoyens qui n'ont jamais songé jusqu'ici à bouleverser quoi que ce soit.

Après avoir été débattue dans les feuilles locales, cette affaire palpitante est venue l'autre jour devant le Conseil communal. Elle n'a pas été tranchée, le Conseil ayant ajourné son vote. L'agitation continue donc, au grand désespoir des gens calmes et de ceux qui soignent leur influenza.

Fidèle à ses principes, le *Conteur Vaudois* n'interviendra pas dans la mêlée. Il en attendra l'issue avec la crânerie du reporter qui suit une armée en campagne. Cependant, sans sortir de son rôle d'organe neutre, il n'a pas cru devoir refuser la publicité de ses colonnes aux lignes suivantes. Son excuse est qu'il y allait de la santé d'un conseiller communal père de huit enfants. Cet honorable conseiller avait préparé pour la séance de mardi dernier un discours qu'il n'a pu prononcer, son excessive timidité lui ayant, au moment propice, bridé la langue et desséché la gorge. (Pourquoi ne met-on donc pas à la disposition des membres du Conseil communal un panier de bouteilles de Dézaley de la Ville de 1895 ?) Or, on sait combien graves sont les conséquences d'un discours rentré ; congestions, troubles

profonds de la digestion, dérangements cérébraux, apoplexie foudroyante parfois et, parfois aussi, la mort.

Voir une nombreuse famille courir le risque de perdre son chef, nous ne le pouvions ; aussi n'avons-nous pas hésité à reproduire le discours de l'infortuné orateur, en lui en laissant, il va sans dire, toute la responsabilité.

Voici ce speech :

Monsieur le président et Messieurs,

Je suis partisan de la conservation de Saint-François. La sincérité m'oblige d'ajouter que je n'y pénètre qu'une fois par année, au concert des sapeurs-pompiers. Ce n'est donc pas un bien vif sentiment religieux, je le confesse à ma honte, qui me pousse à combattre l'idée de la démolition. Je ne puis croire, au reste, que, Saint-François disparu, le zèle des Lausannois pratiquants en diminuera. Il leur restera toujours la Cathédrale, et il faudrait que leur foi fût bien peu ardente et l'éloquence de nos pasteurs absolument glaciale pour ne pas parvenir à réchauffer la température de la nef. Au Grand-Saint-Bernard, les moines demeurent agenouillés des heures durant, par 25° au-dessous de 0, sans souffrir le moins du monde. Rien n'est au-dessus des forces des âmes pieuses.

Si je demande le maintien de Saint-François, ce n'est pas non plus que je suppose que, l'église rasée, on sera fort embarrassé du clocher et de son coq doré. Grâce aux merveilleuses inventions de la science, les ingénieurs transporteront tout d'une pièce, où l'on voudra, la tour, les cloches, la flèche de cuivre et le coq. Et si aucun quartier de la capitale ne voulait de ces restes de la vieille église, M. Charles Bonjour, architecte, les accepterait avec les quatre doigts et le pouce pour le temple qu'il bâtit à Champtauroz, à moins que son confrère, M. Isoz, ne les lui subtilisât pour la nouvelle église du Sentier.

Une parcelle de l'histoire lausannoise est attachée à l'église de Saint-François ; l'âme de notre population y vibre, a déclaré un honorable préopinant. Mais où, tant que Lausanne subsistera, ne flottera-t-il pas quelques-uns de ses souvenirs ? Les gradins de ses interminables escaliers, le pavé bosselé de ses rues ne portent-ils pas l'empreinte du passé, eux aussi, et le cœur des Lausannois ne devrait-il pas saigner chaque fois qu'on change une planche des escaliers du Marché ou des escaliers des Grandes-Roches, chaque fois qu'une rupture de canalisation fait sauter en l'air un bout de chaussée ? Ainsi, ce n'est encore pas pour la sauvegarde de notre histoire, Monsieur le président et Messieurs, que je vous demande de conserver Saint-François.

Est-ce par peur de la dépense d'un million et demi que nécessiterait une reconstruction de fond en comble ? Nullement. Notre caisse est à sec, je le sais ; mais cela ne m'effraie pas. On a le cœur sur la main, chez nous, sans nous vanter, et les deux ou trois Lausannois millionnaires ne passent pas pour des pingres. S'il fallait décidément abattre Saint-François et la rebâtir, leur bourse s'ouvrirait toute grande ; la municipalité n'aurait qu'à y puiser. Donc, nul souci de ce côté-là.

La raison que j'ai, Monsieur le président et Messieurs, de m'opposer à la démolition de Saint-François, est que nous n'avons pas d'autre ruine que la façade méridionale de cet édifice. Il y a des villes d'Italie, d'Espagne, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, qui font chaque année de gros sacrifices pour conserver leurs ruines et leur laisser le cachet donné par le temps. J'en connais qui, ne possédant pas de monuments des vieux âges, ont créé des ruines artificielles qu'elles entretiennent avec un soin jaloux et qui font l'admiration des étrangers.